

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0605^e séance
tenue le 18 février 2019 à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, M. Raphaël Fischler, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Réjean Hébert, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu ; l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de musique : M. Jean-Marc Charron ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Jean Barbeau, M. Christian Baron, M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélaïr, Mme Chantal Bémour, M. Jean-Sébastien Boudrias, M. Pierre M. Bourgouin, Mme Isabelle Brault, M. François Courchesne, M. David Décary-Hétu, Mme Josée Dubois, M. Jocelyn Dubuc, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Robert Kasisi, M. Yan Kestens, M. Daniel Lamontagne, M. Jonathan Ledoux, M. Jun Li, M. Francisco A. Loiola, M. Bertrand Lussier, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, Mme Sophie René de Cotret, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Isabelle Thomas, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : Mme Françoise Guay, M. François Le Borgne, Mme Lise Marien, M. Jean Poiré, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : M. Matis Allali, Mme Jessica Bérard, Mme Marie-Jeanne Bernier, M. Antoine Bertrand-Huneault, Mme Asma Bouikni, Mme Andréanne St-Gelais, M. Martin St-Pierre ; un membre indépendant : M. Pierre Simonet ; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, M. Guillaume Paré ; les observateurs : Mme Kate Bazinet, M. Alain Charbonneau, Mme Amélie Glaude, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, M. David Lewis, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, Mme Catherine Villemer.

ABSENTS : le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; les directeurs des écoles affiliées : M. Michel Patry, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. François Champagne, M. Philippe Comtois, M. Arnaud Duhoux, Mme Guylaine Le Dorze, M. Paul Lespérance, Mme Vardit Ravitsky ; les représentants des chargés de cours : M. Pierre-David Desjardins, Mme Ekaterina Piskunova ; les représentantes des cadres et professionnels : Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, M. Daniel Lajeunesse, Mme Claude Mailhot, M. Matthew Nowakowski, Mme Karine Saboui, M. Pierre G. Verge.

EXCUSÉS : le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont ; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arseneault, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Diana Dimitrova, Mme Nathalie Fernando, M. Carl Gagnon, Mme Thora Martina Herrmann, M. Laurence McFalls, M. Serge Montplaisir, Mme Tiiu Poldma, M. Rémy Sauvé, M. Stéphane Vachon ; les chargés de cours : M. Frédéric Kantorowski, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant des étudiants : M. Denis Sylvain ; une observatrice : Mme Claire Benoit.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Trois membres indépendants nommés par le Conseil après consultation du conseil représentant les diplômés de l'Université

M. Pierre Simonet

Fins de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Direction des finances

M. Miroslav Ménard, commis aux comptes à payer à la Direction des finances, décédé le 9 février 2019.

Faculté des arts et des sciences

M. Fernand Martin, professeur retraité au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 10 janvier 2019.

M. Michel Sarra-Bournet, chargé de cours au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 1^{er} février 2019.

Dr Patrick D'Amico, professeur au Département de médecine de la Faculté de médecine.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0605-1 **ORDRE DU JOUR**
2019-A0021-0605^e-471

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2019-A0021-0605^e-471.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0604^e séance tenue le 21 janvier 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2019-2020
 - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
8. Changement de statut et d'appellation de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
9. État d'avancement du *Plan d'action 2016-2021 Transcender les frontières*
10. Prochaine séance Le 18 février 2019, à 14 heures
11. Clôture de la séance

AU-0605-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0604^e SÉANCE
TENUE LE 21 JANVIER 2019**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0604^e séance tenue le 21 janvier 2019, tel que présenté.

AU-0605-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

AU-0605-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0605-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0605-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

À l'instigation de Mme Françoise Guénette, présidente du Comité des promotions de l'Université et membre du Conseil de l'Université, un nouvel événement a été tenu pour remercier les professeurs qui participent au Comité des promotions, il est convenu que cette activité sera reprise chaque année.

Le recteur mentionne l'inauguration du MILA, dans ses locaux de la rue Saint-Urbain, en présence de représentants de l'UdeM, de Polytechnique, de HEC et de l'Université McGill, tous partenaires dans ce projet. Un événement qui a reçu une belle couverture médiatique.

La direction a tenu une deuxième rencontre annuelle avec les quelque 150 cadres académiques de l'Université pour une séance d'échange et de formation, cette rencontre s'est tenue à la salle M-415.

Le recteur a fait une visite du pavillon des sciences du campus MIL avec le ministre québécois de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, dont le mandat couvre les fonds de recherche, lors de laquelle il en a profité pour parler de la phase 2 du campus MIL touchant le Département de mathématiques et de statistique et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle. Le recteur a fait valoir la proximité du MILA et la préoccupation de l'UdeM d'être un partenaire pour le quartier, notamment avec la future école qui sera en lien avec la faculté des sciences de l'éducation et dans le cadre de la Clinique l'Extension qui dessert les enfants du quartier Parc-Extension.

Le 4 février avait lieu le lancement de la campagne de sensibilisation *Ça va aller*, une campagne pour inciter les étudiants à prendre soin de leur santé psychologique ; cette campagne est une réalisation conjointe de la FAÉCUM, de l'équipe Louise Béliveau, vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes et celle de Claire Benoît, directrice des Services aux étudiants. Le soir même, le recteur a reçu une demande de la sous-ministre du MÉES pour de plus amples informations au sujet de ce projet.

Il souligne ensuite le lancement de la Chaire Jean-Monbourquette pour l'enseignement et la recherche sur le soutien social aux endeuillés à l'École de travail social de la FAS, à la suite d'un don de la Fondation Monbourquette.

Le 12 février avait lieu la signature d'une entente sur trois ans entre l'UdeM et l'organisme Mitacs pour offrir à 1050 étudiants des bourses pour favoriser la mobilité étudiante, sortante et entrante. Cet accord représente le plus important partenariat de Mitacs pour les échanges internationaux en recherche avec une université et le premier avec une université francophone. Le recteur souligne le travail du vice-recteur Guy Lefebvre et son équipe pour la réalisation cet accord.

Le 13 février, l'UdeM a suspendu ses activités en raison de l'importante tempête hivernale. Le recteur souligne la collaboration de toutes les équipes impliquées.

Le recteur revient sur deux dossiers, évoqués à la séance précédente, qui le préoccupent. D'abord la volonté de la direction de l'École Polytechnique, qui souhaite prendre ses distances avec l'UdeM, de même que la présidence du conseil d'administration de HEC Montréal pour des raisons différentes. Le secrétaire général et ses vis-à-vis des deux établissements affiliés sont mandatés pour discuter des améliorations qui pourraient être apportées à cette relation qui, rappelle-t-il, est unique en Amérique du Nord du fait que génie et management sont des écoles externes à une université généraliste comme l'UdeM. La direction de l'UdeM et le Conseil de l'Université ont la volonté d'améliorer cette relation, en conservant le lien d'affiliation.

Le deuxième dossier concerne la question de la déréglementation des droits de scolarité pour les étudiants étrangers. Il rappelle que l'UdeM n'était pas d'accord avec l'orientation telle que proposée par le gouvernement, de permettre aux universités de charger le montant qu'elles souhaitent. Avec des collaborateurs, le recteur a fait une proposition pour mitiger l'écart qui pourrait s'installer entre les universités qui ont accès à un marché d'étudiants qui ont des moyens financiers plus grands pour payer des droits de scolarité plus élevés versus les étudiants qui n'ont pas cette capacité financière, ou ne sont pas habitués à payer des droits élevés, et qui constituent le marché de l'UdeM. Les discussions se poursuivent à ce sujet. Le recteur s'inquiète d'une approche commerciale du diplôme pour les étrangers où l'État voit les droits de scolarité comme une source de revenus d'exportation, et tient à rappeler que l'UdeM est une université publique. Il espère que les propositions soumises feront évoluer le dossier de manière à ce qu'il n'y ait pas trop de dommage sur le réseau universitaire québécois, en particulier francophone.

AU-0605-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Béliveau informe du lancement récent d'une campagne de prévention du plagiat et de la fraude autour du thème « Je suis intègre », en collaboration avec la FAÉCUM. Elle invite les membres à consulter le site Web Intégrité et plagiat qui a été modernisé et qui contient des ressources et des outils pour les enseignants et les étudiants. Elle les invite également à communiquer leurs suggestions et leurs outils à Mme Sylvie Normandeau, vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue.

AU-0605-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Le Borgne présente une question concernant la fermeture de l'Université, le 13 février dernier, en raison de la tempête hivernale, une situation rare qui, à son souvenir, a eu lieu la dernière fois lors de la grande crise du verglas. Il demande sur la base de quels critères la décision de fermer l'Université est prise et si ces critères sont ajustés en fonction des changements climatiques.

M. Filteau indique que c'est le Comité de gestion de crise, dont il est président, qui a pris cette décision très tôt le matin. Il précise qu'il n'y a pas eu fermeture de l'UdeM, l'Université a suspendu les activités pour la journée, et plusieurs activités ont eu lieu. Ainsi, les équipes de la Direction des immeubles étaient en fonction dès 4 heures du matin pour les opérations de déneigement, mais l'intensité des précipitations faisait en sorte que l'accès au campus demeurait difficile. La décision se prend non pas en fonction de critères précis, mais plutôt selon l'évaluation de la situation notamment en regard de la sécurité des personnes, de la capacité de fonctionnement, des examens prévus, etc. La veille, les enseignants et l'ensemble du personnel avaient été avisés de cette éventualité.

Le recteur ajoute que la proximité de l'Hôpital Sainte-Justine fait en sorte que l'UdeM a une certaine « sécurité électrique » que d'autres milieux n'ont pas, et donc qu'il est peu probable qu'elle soit touchée par une panne d'électricité majeure. Ainsi, pendant la crise du verglas, l'UdeM a suspendu les activités, mais elle a continué à avoir de l'électricité.

M. Simonet évoque des nouvelles récentes à l'effet que de grandes universités de recherche — Oxford au Royaume-Uni, Stanford, l'Université de Californie à Berkeley — ont cessé leur partenariat de recherche avec la firme chinoise Huawei. Bien que nos gouvernements ne se soient pas encore prononcés sur les questions de sécurité en rapport avec cette firme, il s'informe si la vice-rectrice à la recherche pourrait indiquer, lors de la prochaine séance de l'Assemblée, si l'Université a des partenariats de recherche avec cette firme chinoise. Le cas échéant, combien elle en a, quel est l'ordre de grandeur des montants impliqués et s'il y a des clauses particulières de propriété intellectuelle.

Mme Hébert informe que l'UdeM a eu un contrat de recherche avec Huawei, ainsi qu'un don et que des contrats de recherche font actuellement l'objet de négociation pour des petits montants, de l'ordre de 100 000 \$. Ces interactions sont dans le domaine de l'informatique, des algorithmes et de l'intelligence artificielle. L'École polytechnique, qui réalise beaucoup d'activités de recherche dans le domaine du 5G, a davantage de partenariats avec Huawei. Actuellement, l'UdeM a la même réflexion que l'ensemble des universités québécoises et canadiennes, à savoir qu'il est important, à tout le moins dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), de faire affaire avec des partenaires qui s'engagent en développement socialement responsable. Comme mentionné par le recteur, l'UdeM est signataire de la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA, de ce fait, il serait logique que ses partenaires épousent le même type de valeurs. Autrement, l'Université attend des directives de la part du ministère Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDÉ) et du CRSNG puisque tous les contrats que l'UdeM a avec le CRSNG contiennent une clause qui dit que le CRSNG doit s'assurer que l'activité se fait au bénéfice du Canada et de la population canadienne ; c'est donc à ISDÉ et au CRSNG de juger s'il y a des circonstances particulières qui feraient que ce n'est pas le cas. Il y a un comité, du côté de ISDÉ qui se penche actuellement sur les liens dans le domaine de l'innovation et du contrat de recherche au niveau international, globalement, pas seulement avec Huawei.

M. Molotchnikoff évoque l'annonce, la semaine dernière, d'un don philanthropique de 200 M\$ remis à l'Université McGill, auxquels s'ajoutent les 100 M\$ reçus l'an dernier pour la neuroscience, ce qui fait que l'Université McGill bénéficie de beaucoup plus de fonds que l'UdeM pour les étudiants, la recherche et pour engager des stagiaires postdoctoraux. Dans ce contexte, il s'inquiète de la capacité de l'UdeM de demeurer compétitive et attractive et se demande ce qui peut être fait pour se hausser à ce niveau et enrichir nos fonds afin d'encourager la recherche, les étudiants par des bourses, etc. Par ailleurs, il demande si le campus MIL sera prêt en avril pour commencer le déménagement.

Le recteur précise qu'il s'agit de bourses, donc que cela n'enrichit pas l'Université McGill, mais il reconnaît que cela lui donne une notoriété et une capacité de recruter de meilleurs étudiants, et donc une longueur d'avance. C'est pour cette raison qu'il fait des représentations au sujet de la dérèglementation des droits de scolarité pour les étudiants étrangers, qui aurait pour effet d'avantager encore plus les universités anglophones ; et à cet égard, il sollicite l'aide de la communauté universitaire. Sur la question de savoir comment compétitionner, il souligne que la philanthropie va mieux depuis cinq ans, rappelant qu'avec les écoles affiliées, l'UdeM a levé 601 M\$, et il se dit confiant que la situation sera encore mieux dans cinq ans. Cependant le défi est grand, d'autant plus si, d'aventures, les décideurs publics voyaient les universités comme des entreprises privées, comme il l'a évoqué dans son rapport. Il mentionne qu'un effet du don qui a été fait à McGill est que cela peut donner l'illusion aux décideurs publics qu'ils n'ont pas besoin d'augmenter les budgets des établissements universitaires. Donc, plus l'État et les décideurs publics reconnaîtront le caractère public des universités, mieux ce sera. D'autre part, le recteur rappelle la présentation qu'il a faite, à la séance précédente, sur l'évolution des budgets des universités depuis 2012, qui démontrait que le réseau des établissements universitaires québécois a, cette année, 97 M\$ de moins qu'il n'en avait en 2012. Sur ce plan, il n'a pas été rassuré par les propos du ministre Jean-François Roberge, lors d'une conférence récente, qui a évoqué un financement pour les « maternelles 4 ans », le primaire, le secondaire et les collèges, mais n'a pas mentionné les universités. Le recteur conclut qu'il y a beaucoup de travail à faire concernant la question du financement et qu'il faudra être créatifs, notamment en matière de philanthropie, mais il se dit optimiste de voir l'Université y parvenir.

En réponse à la question sur le déménagement au campus MIL, M. Filteau indique que les travaux majeurs seront terminés au début avril, c'est à ce moment que débutera le déménagement du mobilier. Le déménagement et l'installation des personnes auront lieu à la fin juin et au début juillet, en vue de se préparer pour le début de session en septembre. L'équipe de la haute direction s'assure auprès des fournisseurs principaux qu'ils pourront livrer comme prévu contractuellement. Beaucoup d'événements se préparent en marge de l'ouverture de ce campus, la communauté universitaire en sera informée par l'équipe des communications internes de l'UdeM.

M. Schiettekatte indique qu'il avait entendu dire, il y a un certain temps, que le MILA et IVADO seraient installés beaucoup plus près du campus MIL et que l'on envisageait de construire une extension au pavillon des sciences afin d'accueillir le Département de mathématiques et de statistique et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle. Il demande si ce scénario est encore envisagé. Il avait aussi été question que les chercheurs dans le domaine des matériaux de l'École polytechnique soient également installés au campus MIL, or cela a été remis à plus tard. Il s'inquiète du fait que les chercheurs de l'UdeM dans ces domaines se retrouvent seuls sur le site et que les activités soient séparées les unes des autres.

M. Filteau rappelle que, selon la planification, les quatre premiers départements qui seront installés au campus MIL sont les départements de chimie, physique, sciences biologiques et géographie. En ce qui concerne le Département de mathématiques et de statistique et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle, c'est un dossier qui avance, l'Université a déposé un document pour la fiche de grand projet afin de s'assurer de faire avancer le dossier (dossier d'opportunité, dossier d'affaires, etc.) en vue de la phase 2, prévue sur un horizon de 10 ans. Dans le meilleur des cas, on ne verra pas une construction finie avant au moins 2022-2023. Ce projet est un élément phare de la planification, notamment parce qu'il ouvre sur d'autres opportunités sur ce campus en termes de regroupements stratégiques interfacultaires et interdisciplinaires. Le MILA et IVADO ont des baux, près du campus MIL, pour une période d'au moins de 5 ans. En ce qui concerne l'École polytechnique, l'opportunité demeure, mais pour

l'instant leur priorité est d'acquérir 50 % du pavillon Bombardier de l'Université pour leurs besoins en laboratoires.

En complément, le recteur souligne que l'UdeM a obtenu un financement important pour le campus MIL, et que le gouvernement doit tenir compte des projets de l'ensemble des 18 établissements. Toutefois, l'UdeM poursuit ses démarches. Il ajoute que pour faire avancer des projets, il faut faire valoir la notion de création d'économies, plus un dossier peut être présenté comme pouvant servir à générer de l'économie, plus l'écoute des décideurs est importante, surtout quand le ministre qui est responsable de la recherche est aussi le ministre de l'Économie.

M. Schiettekatte mentionne que plusieurs collègues se demandent si la rampe vers le métro Acadie sera complétée pour la rentrée de septembre.

M. Filteau indique que les contrats ont été donnés le 7 janvier dernier et que l'entrepreneur doit livrer le projet le 26 août 2019, donc il est prévu d'avoir cet accès pour cette date en prévision de l'ouverture du campus.

AU-0605-7 **CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE
POUR L'ANNÉE 2019-2020**
- RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR

2019-A0021-0605^e-472

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2019-2020, conformément au document 2019-A0021-0605^e-472 déposé aux archives.

AU-0605-8 **CHANGEMENT DE STATUT ET D'APPELLATION DE LA FACULTÉ
DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES**

2019-A0021-0605^e-473 à 475

La présidente des délibérations invite le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, à présenter les rapports de deux comités dont il a assumé la présidence, soit le *Rapport du Comité d'examen du fonctionnement des structures de la Faculté des études supérieures et postdoctorales* (2019-A0021-0605^e-474) ainsi que le *Rapport du Groupe de travail sur le changement de statut de la Faculté des études supérieures et postdoctorales* (2019-A0021-0605^e-475), transmis aux membres de l'Assemblée universitaire préalablement à la séance. M. Lefebvre précise que le mandat du Comité d'examen du fonctionnement des structures de la Faculté des études supérieures et postdoctorales découle de deux éléments, un premier élément est rattaché à la transformation institutionnelle et est inscrit dans le *Plan d'action 2016-2021 Transcender les frontières*, sous l'orientation « Gouvernance et interactivité organisationnelle dynamiques », soit l'action 5 « Étudier et réviser le fonctionnement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ». Le deuxième élément consistait à procéder à un examen de la réforme organisationnelle et administrative de la FESP effectuée en 2006, qui visait plus particulièrement le transfert des compétences opérationnelles vers les facultés. M. Lefebvre résume les principaux éléments de ces rapports.

Le Comité d'examen du fonctionnement des structures de la Faculté des études supérieures et postdoctorales a procédé à l'examen du fonctionnement de cette faculté depuis sa réforme en 2006. Au terme de son analyse, le Comité propose notamment que cette entité s'appelle désormais « Études supérieures et postdoctorales » (ESP) et qu'elle relève directement de la Direction de l'Université. Il s'agit de créer une nouvelle entité unique en son genre qui constituerait une voie différente de celle du modèle facultaire ou encore d'un service ou d'un bureau. Si cette option était choisie, le Comité souhaitait

qu'une réflexion et une analyse additionnelle soient menées afin de déterminer le statut et la structure des ESP et qu'un groupe de travail soit mis en place à ce sujet.

À cette fin, à l'automne 2017, le recteur Guy Breton a confié au vice-recteur Guy Lefebvre le mandat de créer un groupe de travail restreint afin d'examiner ces sujets. Au terme de ces travaux, le Groupe de travail sur le changement de statut de la Faculté des études supérieures et postdoctorales a conclu à l'unanimité :

1. Que tel que mentionné dans le rapport du Comité d'examen du fonctionnement des structures de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, de mai 2017, il appartient à la Direction de l'Université de déterminer si la personne qui assumera la direction des ESP aura le statut de provost, de vice-recteur, ou celui d'adjoint et, dans ce dernier cas, de déterminer à quel vice-rectorat elle doit être rattachée, le tout en tenant compte de la réglementation de l'institution.

2. Que le titre des officiers (vice-doyens et secrétaire de Faculté) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales soit modifié par celui de vice-recteur associé lorsque la nouvelle structure ESP aura été adoptée.

3. Que les instances actuelles de la FESP et leur composition soient maintenues dans la nouvelle structure ESP en faisant les modifications appropriées, si nécessaire, dans la réglementation universitaire.

4. Que les ESP demeurent le point d'impulsion de développement et d'administration des cours d'insertion professionnelle et des séminaires pluridisciplinaires en collaboration avec les unités académiques, en faisant, si nécessaire, les modifications appropriées dans la réglementation universitaire.

En résumé, M. Lefebvre indique qu'il s'agit de valoriser encore plus les études supérieures et postdoctorales, d'en assurer une présence forte et de lui faire assumer un travail plus étendu.

La présidente des délibérations cède ensuite la parole au président du Comité de la planification (COPLAN), M. Charest, qui fait état des travaux du COPLAN, qui se sont étalés sur deux séances : le comité a analysé les deux rapports mentionnés par M. Lefebvre, soit le rapport du Groupe de travail sur le changement de statut de la FESP et le rapport du Comité d'examen du fonctionnement des structures de la FESP, et a eu des discussions avec les membres du Comité pour investiguer tous les aspects qui lui semblaient pertinents, incluant ceux relatifs au statut. Au terme de ses travaux le COPLAN a adopté à l'unanimité la résolution suivante dont il donne lecture :

« Le Comité de la planification recommande à l'Assemblée universitaire et au Conseil de l'Université le changement de statut de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et la modification de son appellation pour Études supérieures et postdoctorales conformément aux conclusions des rapports du Groupe de travail sur le changement de statut de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et du Comité d'examen du fonctionnement des structures de la Faculté des études supérieures et postdoctorales déposés aux archives. »

La présidente des délibérations précise qu'aujourd'hui l'Assemblée universitaire est appelée à se prononcer sur la proposition qui lui est soumise, et que les modifications aux Statuts, qui en découlent, seront proposées à la prochaine séance de l'Assemblée. Les membres de l'Assemblée sont invités à discuter en plénière sur les éléments soulevés dans les rapports présentés.

M. Saul remercie le vice-recteur Lefebvre et les deux comités qui ont produit les rapports, pour leur travail remarquable. Il soulève trois questions concernant les sujets abordés. Premièrement, il estime qu'il convient de séparer la question des défis des études supérieures de la question de la gouvernance. En ce qui concerne les défis des études supérieures, il demande en quoi l'organisation actuelle des études supérieures, le fait d'avoir une FESP, est un obstacle en soi au traitement des sujets

qui sont soulevés en matière d'études supérieures, notamment les questions d'interdisciplinarité. Est-ce qu'il est impossible de traiter ces questions dans le cadre de la FESP actuelle ? Deuxièmement, en ce qui concerne la gouvernance, soit le problème soulevé à l'effet que la FESP a une structure hybride, très différente des autres facultés, à la fois une faculté et un organe de direction de l'Université, d'où l'inconfort des doyens à avoir en leur présence une personne qui représente la direction, il fait remarquer que la FEP aussi n'est pas une faculté comme les autres et que cela ne pose pas de problème en soi. Il demande si l'on a considéré l'idée de retourner au statut de faculté qui ne soit pas liée à la direction et qui soit dirigée par un doyen qui soit un doyen comme les autres, et si oui, pourquoi cette option a été rejetée. Son dernier commentaire concerne les ressources humaines, notamment quant au fait que l'on élimine une faculté et qu'en même temps on crée un nouveau poste de vice-doyen : il demande pourquoi on crée un troisième poste de vice-doyen sachant que la création d'un nouveau poste d'officier n'est pas toujours bien reçue dans la communauté universitaire, notamment au sein du corps professoral.

M. Bélair observe que le rapport est en continuité de l'évaluation qui avait été faite il y a plus de 10 ans et que cela correspond à l'évolution canadienne de l'organisation des études supérieures et postdoctorales à l'époque ainsi qu'aujourd'hui. Il dit avoir été surpris par l'appellation anonyme de ce qui remplacerait la faculté. Il a consulté l'organisation qui prévaut actuellement dans les 14 autres universités du U15 et a constaté qu'il y a une variété de modèles, mais dans tous les cas, il y a toujours un officier associé aux ESP, incluant les trois universités où il n'y a pas de faculté pour les ESP. Il conclut, comme M. Richard Patry qui a longtemps agi à titre de vice-doyen et secrétaire de la FESP, cité dans le rapport, que le nom n'est pas très important, ce qui importe c'est de s'assurer que les prérogatives seront respectées et que les ESP auront l'importance qu'elles ont dans l'institution.

M. Ghanty souhaite avoir des détails sur l'impact de la décentralisation occasionnée par la nouvelle entité ESP non facultaire, notamment sur le personnel. Actuellement, en vertu du règlement pédagogique, la FESP assume, avec certaines facultés, certaines actions concernant l'admission aux cycles supérieurs, notamment pour les étudiants étrangers ayant peu ou pas de connaissances en français ; en l'absence d'un statut facultaire, quelles seront les nouvelles règles et qui devra les prendre en charge et s'assurer qu'elles seront respectées ? Est-ce que la décentralisation entrainera un transfert de ces services dans les unités ? Demandra-t-on aux différents personnels d'avoir cette connaissance de l'anglais pour pallier un manque de la part des étudiants, malgré le fait que le règlement pédagogique exige une connaissance suffisante du français parlé et écrit à l'admission.

M. Séguin dit avoir l'impression que l'on fait un chèque en blanc au rectorat en proposant de transformer une faculté qui est établie en une entité non définie — le rapport dit qu'elle n'est ni un bureau, ni un institut ou un service — ; à son avis, il serait souhaitable de savoir plus précisément ce que deviendra cette faculté et quel sera son statut. Bien qu'il soit d'accord avec les objectifs de consolider les études supérieures et de favoriser l'interdisciplinarité, l'idée que l'on mette les études supérieures sous l'autorité d'un vice-rectorat lui fait craindre un remaniement qui pourrait survenir dans l'avenir. Il se dit inquiet aussi quant à l'avenir du conseil de faculté qui constitue un lieu important de démocratie universitaire et de réflexion collective en lien avec les études supérieures, s'il n'est plus dans les Statuts. Enfin, il fait remarquer qu'au sein du conseil de la FESP il n'y a aucun chargé de cours alors qu'il y a de plus en plus des chargés de cours qui sont superviseurs de stages aux études supérieures, par exemple au doctorat en psychologie clinique, en psychoéducation et en travail social, ou qui ont un doctorat et donnent des séminaires de maîtrise.

M. Schiettekatte, qui dit partager les préoccupations exprimées par M. Séguin, estime que le fait de ne pas qualifier l'entité ne contribuera pas à diminuer la confusion chez les professeurs et les étudiants et l'irritation chez les doyens qui percevaient la FESP comme une intrusion dans leur champ de compétence. Pour sa part, il aurait peut-être été favorable à un vice-rectorat ou maintenir une faculté.

En l'absence d'autres interventions, la présidente des délibérations cède la parole à M. Lefebvre pour répondre aux questions soulevées.

Au sujet du premier commentaire de M. Saul, M. Lefebvre convient que l'on peut vouloir distinguer les défis de la gouvernance, mais dans les faits ces aspects sont interdépendants, par exemple

sur la question de l'interdisciplinarité, du financement des étudiants, etc., il y a des décisions qui se prennent par la FESP qui s'imposent aux facultés. Il y a un anachronisme entre le fait qu'il y a, sur une série d'éléments mentionnés dans le rapport, un pouvoir d'autorité d'une faculté envers une autre ; ce qui constitue un problème de gouvernance ainsi que de cohérence eu égard au changement et à l'évolution, et plus particulièrement en regard de l'interdisciplinarité qui implique des questions financières très importantes. En ce qui concerne la question de la gouvernance, il n'y avait pas de consensus en 2006 tout comme aujourd'hui, mais ce que les travaux révèlent, c'est qu'il y a une profonde insatisfaction des acteurs facultaires eu égard à cette dualité. Le rapport le mentionne très clairement : un rôle d'arbitre n'est pas compatible avec le double statut du responsable de la FESP. Le rôle d'arbitre demande une neutralité visant à assurer un traitement équitable de toutes les parties impliquées, et, selon lui, au plan juridique, le fait d'avoir le double chapeau peut poser certaines difficultés.

Concernant le retour à un statut facultaire, comme mentionné dans le rapport, la faculté a un rôle d'acteur de la communauté universitaire et ce rôle pourrait être compatible avec celui de faculté, cependant le Comité est d'avis que le fait de ne pas être une faculté permet un rôle plus compatible avec les fonctions que les ESP exercent.

Au sujet des ressources humaines, ces éléments sont attachés au rapport, mais il ne s'agit pas d'une décision du comité, cette question relève entre autres du vice-rectorat aux ressources humaines et du Comité du budget ; c'est la FESP qui a indiqué les besoins qu'elle identifie pour le futur. Et à cet égard, le Comité dit dans le rapport que, comme toute unité d'importance dans cette institution, les ESP devraient avoir un budget à la hauteur de l'importance des ESP. Pour le reste, le comité ne statue pas.

Sur le fait que la nouvelle entité n'est ni un bureau ni un service, des modèles existent, dont certains plus récents ont probablement aboli le mot « faculté ». Le comité s'est penché sur la question et en est venu à la conclusion qu'il était plus approprié, compte tenu de ses caractéristiques, de faire des ESP une unité au-dessus des autres, qui n'est ni un bureau, un service ou une faculté, pour les raisons qui ont été mentionnées dans le rapport.

En ce qui concerne le parallèle fait entre la FESP et la FEP, la FESP est un animateur collectif de la communauté universitaire qui prend des décisions qui s'imposent aux facultés, tandis que la FEP gère sa faculté.

Sur la question de la décentralisation soulevée par M. Ghanty, M. Lefebvre rappelle que celle-ci existe depuis 2006 et s'est accentuée avec le temps. Le Comité n'a pas envisagé qu'il y ait moins d'activités aux études supérieures. Au contraire, le rapport dit qu'il doit y avoir plus d'activités et une meilleure cohésion entre tous les acteurs de l'Université. Il ne voit pas en quoi le changement de statut peut avoir un effet sur la décentralisation ou pas.

En réponse à la question de M. Séguin, sur le chèque en blanc et le flou entourant l'entité, pour le Comité il est clair qu'elle doit relever minimalement d'un vice-recteur adjoint et, si la direction le souhaite, peut-être d'un vice-recteur, mais il n'appartient pas au Comité d'en décider, la façon de désigner cette personne doit être faite en accord avec les Statuts de l'Université. Par ailleurs, si la proposition est acceptée, les Statuts de l'Université seront modifiés par les instances et non par une décision de la direction de l'Université. Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc, mais d'améliorer ce qui existe déjà en faisant des ESP un partenaire neutre. Les doyens s'adresseront à une personne qui émane directement de la direction.

M. Lefebvre conclut en soulignant que le rapport n'est pas parfait, mais que le Comité estime que ce qui est proposé apporte une amélioration à ce qui existe actuellement. Le Comité, unanimement, est d'avis qu'il faut consentir un rôle plus important aux ESP et qu'il doit y avoir un espace de neutralité dans le cadre d'une instance chapeautée par une personne neutre. Le Comité estime qu'il s'agit de la meilleure solution en fonction de l'analyse qui a été faite de 2006 et des discussions et échanges qu'il a eus avec les intervenants qui, souligne-t-il, ont œuvré de façon substantielle dans le domaine des études supérieures.

En complément à l'intervention de M. Lefebvre, M. Charest souhaite ajouter quelques éléments de réponse aux questions qui ont été soulevées. Sur la question des ressources humaines, il dit comprendre la sensibilité exprimée par M. Saul sur l'ajout éventuel d'un vice-doyen, ou d'un autre officier dans la structure, qui paraît antinomique avec le fait que l'on enlève le statut facultaire. Comme mentionné par M. Lefebvre, cela fait partie du rapport en tant qu'orientation exprimée par la FESP actuelle, mais aucune décision n'est prise à cet égard, l'attribution des ressources se fait ultérieurement. À cet égard, il précise que la direction de l'Université est sensible à cette question, soulignant que depuis 2015, elle a demandé aux nouvelles équipes décanales de composer leur équipe avec moins de vice-doyens ; et cela fait partie d'une orientation de la transformation institutionnelle visant à avoir une organisation plus souple et plus agile, dont il fera état au point suivant de l'ordre du jour. En réponse à la question de M. Ghanty, il indique que la vice-rectrice responsable des ESP et lui-même ont tenu deux rencontres avec l'ensemble du personnel de la FESP pour les rassurer sur le fait que la modification n'entraînera pas de perte d'emploi ou de transformation dans les fonctions des employés, notamment sur la langue de travail. Relativement au commentaire de M. Bélair et la recension qu'il a faite des modèles existants au sein du U15, M. Charest indique que cela illustre qu'il n'y a pas de modèle unique dans le monde universitaire canadien, et qu'à plusieurs endroits la fonction de doyen est conservée. En outre, les appellations de doyen, vice-doyen, vice-doyen associé, vice-recteur associé, notamment dans les universités anglophones, sont utilisées de façon très différente de ce qui a cours à l'UdeM et l'utilisation de ces titres ne peut être comparée de manière stricte à celle de l'UdeM. En réponse à l'inquiétude exprimée par M. Séguin, il rappelle qu'en 2006, il y avait eu de nombreuses hésitations à maintenir le statut facultaire alors qu'à cette époque la FESP avait des programmes et des étudiants, et même des professeurs. Depuis, la Faculté a évolué, aujourd'hui elle n'a plus de programmes, d'étudiants, ni de personnel enseignant, mais elle conserve un statut de faculté, une situation unique à l'Université, qui est contraire à la FEP qui a des programmes, des étudiants et du personnel enseignant. Il suggère que le flou est peut-être plus fort actuellement eu égard à la nomenclature du mot « faculté » qui comporte des caractéristiques très particulières à l'UdeM que l'on ne retrouve plus à la FESP. À cet égard, les éléments qui ont été présentés par M. Lefebvre ont rassuré le COPLAN, qui a eu les mêmes questionnements que l'Assemblée, et qui a conclu à la recommandation qu'il a lue précédemment.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la FESP, Mme Brochu, souhaite ajouter quelques clarifications. La FESP a participé à cette réflexion qui s'est étalée sur près de deux ans et a rencontré le Comité pour faire état de son rôle et de son travail. À son avis, la FESP est mal connue, l'équipe actuelle de la FESP ne tient pas à l'appellation « faculté » ni au titre de vice-doyen. Le rôle de la FESP est de travailler avec les unités en collaboration pour développer des programmes. La FESP n'a pas de programme en tant que tel, mais suit des étudiants de maîtrise et de doctorat individualisés et a développé le programme de développement professionnel, appelé « insertion professionnelle », pour outiller les doctorants en vue du marché du travail. D'ailleurs à cet égard, l'UdeM a une longueur d'avance sur les autres universités avec les *Saisons de la FESP*. La FESP effectue un travail de soutien aux étudiants et aux unités, notamment pour la gestion des bourses et le soutien pour l'admission aux microprogrammes et aux DESS pour certaines facultés.

Mme Turgeon dit comprendre les enjeux qui ont été soulevés dans le rapport, mais s'interroge sur la solution proposée. Elle demande si l'on a envisagé de créer un vice-rectorat aux études supérieures pour valoriser les études supérieures à l'UdeM.

M. Hébert indique qu'il a siégé au Comité à titre de professeur à son arrivée à l'UdeM, mentionnant qu'il était auparavant à l'Université de Sherbrooke qui n'a pas de faculté d'études supérieures, cette responsabilité étant assumée par chacune des facultés disciplinaires. Il indique que le Comité a examiné les bonnes pratiques des autres universités canadiennes et d'autres pays et a reçu plusieurs personnes et témoignages qui l'ont amené à la recommandation unanime soumise à l'Assemblée. La réforme de 2006, de décentralisation des études supérieures, est considérée comme un succès et les hésitations de 2006, notamment quant au statut facultaire, ne tiennent plus. Il est nécessaire de lever l'ambiguïté actuelle du fait d'avoir une faculté sans professeurs et sans programmes, et quant au rôle difficile de la titulaire du poste qui doit naviguer entre un rôle de vice-rectrice et de doyenne, ce que la titulaire actuelle fait avec doigté, cependant ceci pourrait éventuellement amener un problème de gouvernance nocif pour les études supérieures. Maintenant qu'il est devenu doyen, il est davantage

convaincu que la situation est intenable et que ce problème de gouvernance doit être réglé pour que les facultés soient responsables de leurs études supérieures, avec un rôle de la direction de l'Université pour assumer le leadership nécessaire au développement des études supérieures au sein de l'Université. En réponse à la question de Mme Turgeon, M. Hébert indique que le comité ne se sentait pas à l'aise de recommander une structure en particulier parce que cela relève de la responsabilité du recteur de nommer son équipe.

Mme Guay demande quelle est la suite des choses en ce qui concerne les Statuts de l'Université.

La présidente des délibérations rappelle qu'aujourd'hui l'Assemblée est appelée à se prononcer sur la proposition de modification du statut et du nom de la FESP. Des propositions de modification des Statuts de l'Université seront soumises à la prochaine séance.

M. Lefebvre ajoute que le rapport mentionne que le changement de statut doit faire l'objet d'une diffusion et d'une communication auprès de la communauté universitaire pour faire connaître la nouvelle entité. En réponse à la question de Mme Turgeon, il souligne qu'il n'appartient pas au comité de déterminer quel vice-rectorat il devrait y avoir, le cas échéant, selon les Statuts, cela relève du recteur.

La présidente des délibérations indique que la plénière est terminée et que l'Assemblée est maintenant invitée à se prononcer sur la proposition. Elle donne lecture de la résolution soumise par le COPLAN, citée plus haut.

M. Schiettekatte dit être en faveur que l'on appelle l'entité vice-rectorat, mais est d'avis que de ne pas qualifier l'entité va maintenir la confusion. Pour cette raison, il votera contre la proposition.

Mme Béliveau dit être en faveur de la proposition. À propos de l'intervention précédente, elle indique qu'il n'y a pas de disposition dans les Statuts relative à la détermination de vice-rectorat puisqu'il n'appartient pas aux Statuts de déterminer l'équipe de direction.

Le vote secret est demandé. L'Assemblée procède au vote secret et adopte la proposition avec 49 votes pour, 11 contre, 8 abstentions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université le changement de statut de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et la modification de son appellation pour Études supérieures et postdoctorales conformément aux conclusions des rapports du Groupe de travail sur le changement de statut de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (2019-A0021-0605^e-474) et du Comité d'examen du fonctionnement des structures de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (2019-A0021-0605^e-475) déposés aux archives.

AU-0605-9 **ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION 2016-2021**
TRANSCENDER LES FRONTIÈRES

2019-A0021-0605^e-476

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur à la planification et aux ressources humaines, M. Jean Charest, présente l'état d'avancement du *Plan d'action 2016-2021 Transcender les frontières* à l'aide d'une présentation électronique (2019-A0021-0605^e-476). Ce document avait été transmis aux membres de l'Assemblée universitaire préalablement à la séance. À la suite de cette présentation, les membres présentent leurs questions et commentaires.

Mme Guay demande des précisions au sujet de la stratégie numérique de l'enseignement et de la recherche : s'agit-il, entre autres, de formation à distance ? D'autre part, est-ce que l'UdeM prévoit développer une orientation en matière de formation à distance ?

M. Molotchnikoff présente plusieurs commentaires. En premier lieu, il constate que le pôle « santé » est un pôle majeur à l'Université et s'en réjouit. Il s'informe ensuite de ce que l'on entend par la « gestion académique », indiquant qu'en tant que professeur il a le sentiment d'avoir davantage de tâches à cet égard. Il demande si la gestion académique veut dire surcharger le professeur ou au contraire alléger son travail. Par ailleurs, il dit apprécier la facilité de financement qui favorise les déplacements des étudiants entre les facultés ou les départements, qui permet aux étudiants d'acquérir une interdisciplinarité. Enfin, il considère que cette démarche, qui projette l'Université vers l'avenir, doit faire en sorte que l'on s'assure de développer la recherche et les connaissances en regard des grands secteurs du savoir porteurs pour l'avenir, notamment le secteur de la santé (la biologie de la vie) qui est une force à l'UdeM, mais aussi le secteur de l'écologie et l'environnement dont il déplore l'absence.

En réponse à la question de Mme Guay, Mme Béliveau indique que la stratégie numérique est un ensemble d'actions qui visent à soutenir les enseignants, les étudiants et le personnel dans l'ensemble du développement numérique. Cela passe notamment par des outils de communication numériques, par exemple le portail pour les étudiants, les applications mobiles, ainsi que par l'enseignement. Elle souligne que l'UdeM n'a pas pris une direction vers la formation à distance tous azimuts. On veut s'assurer que l'ensemble des étudiants apprennent à apprendre de différentes façons, notamment à distance, mais on développe surtout de la formation hybride, dont il a été démontré sur le plan pédagogique que cette approche est favorable à la réussite des étudiants. La stratégie numérique passe également par le déploiement de *Studium* et de tous les outils associés, et finalement par un soutien aux chercheurs, par exemple par la gestion des données de la recherche et autres outils.

En ce qui concerne les enjeux de développement durable, Mme Hébert se dit d'accord qu'il s'agit d'un enjeu important pour l'UdeM et la société, à telle enseigne que cela a fait l'objet d'un des quatre projets du laboratoire d'innovations, soit le projet « Construire l'avenir durablement ».

À propos de la question de M. Molotchnikoff sur la gestion académique, M. Charest explique que cela ne vise pas à alléger la tâche des professeurs, mais plutôt à clarifier le partage des rôles et des responsabilités en matière de gestion académique dans les facultés, notamment entre les personnes qui sont responsables de programme, les professeurs et le personnel de soutien. Un outil a été créé afin de guider et mieux soutenir les responsables de programme dans leurs fonctions. Cet outil sera mis à leur disposition dans les prochains mois.

M. Beaudry fait remarquer que le fait que l'UdeM a des campus délocalisés pose problème en regard du soutien et du développement de l'interdisciplinarité. Par exemple, il est difficile pour les étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire de participer à des activités de recherche ou des cours sur le campus principal, contrairement à l'Université McGill qui a une navette qui relie son campus du Collège McDonald au campus principal. Il souhaiterait que cette problématique soit prise en considération afin que les membres de sa faculté, notamment, ne soient pas isolés davantage.

M. Charest indique qu'il s'agit d'un élément qui fait partie des réflexions et des préoccupations ; on ne souhaite pas que les autres campus, incluant le campus MIL, deviennent des îlots les uns par rapport aux autres. L'enjeu de favoriser les échanges au bénéfice de l'ensemble de la communauté est très important et une réflexion est en cours sur le recours aux technologies modernes pour favoriser davantage les échanges et la participation des étudiants, des enseignants et des chercheurs, sans se contenir à une technologie traditionnelle qui consiste à se déplacer physiquement.

Le recteur ajoute que le commentaire est noté, en soulignant que l'UdeM est une université généraliste qui est la moins délocalisée au Québec. Par ailleurs, il remercie M. Charest et son équipe ainsi que toutes les membres de la communauté qui ont participé à cet exercice, soulignant que cette participation a permis d'ajouter de nouvelles idées et éléments qui n'étaient pas prévus au départ, par exemple le programme KindMail mentionné dans la présentation.

AU-0605-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 18 mars 2019, à 14 heures.

AU-0605-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 50.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 18 mars 2019, délibération AU-0606-2